

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des
soumissions\Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/
Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d→une soumission
NA
Ontario

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

# Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario K7L 1X3

<b>Title - Sujet</b> Équipements de c	conditionnement		
Solicitation No N° de l'invitation Dat			
			-01-11
Client Reference No N° de re W3915-21-0051	éférence du client	•	
GETS Reference No N° de ré PW-\$KIN-855-8278	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	N° VME
KIN-0-54201 (855)			
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd f	in
at - à 02:00 PM	Eastern Standard Tir	ne ES	Γ
on - le 2021-01-29	Heure Normale du l'	Est Hi	NE
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:	7	
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur
McCartney, Sharon			kin855
	Telephone No N° de téléphone FAX No N° de FAX		No N° de FAX
(613) 217-2807 ( )		( )	-
Destination - of Goods, Service			
Destination - des biens, servici CADTC HO	es et construction:		
2 Atlantic Avenue			
Kingston, ON K7K 7B4			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee
See Herein – Voir ci-inclus	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	
Signature	Date



KIN-0-54201

# **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1	BESOIN	4
1.2	COMPTE RENDU	4
1.3	Contenu canadien	
1.4	SERVICE CONNEXION POSTEL	
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	5
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	
2.5	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	6
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1	Procédures d'évaluation	8
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
6.2	BESOIN	12
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.4	Durée du contrat	12
6.5	Responsables	
6.6	PAIEMENT	13
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	14
6.10	Ordre de priorité des documents	15
6.11	Clauses du Guide des CCUA	
6.12	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
6.13	INSPECTION ET ACCEPTATION	
ANNEXI	E «A»	16
BESO	IN	16
ANNEXI	E « B »	20
BASE	DE PAIEMENT	20
ANNEXI	E « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	21
INISTE	RIIMENTS DE DAIEMENT ÉLECTRONIOLIE	21

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W3915-210051/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W3915-21-0051

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID kin 855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-0-54201

  $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W3915--210051/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W3915--21--0051

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54201

ld de l'acheteur - Buyer ID kin 855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

## 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## 1.3 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits.

#### 1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W3915-210051/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W3915-21-0051

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54201

ld de l'acheteur - Buyer ID kin 855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

## Unité de réception des soumissions de la région de l'Ontario de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante: TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**Remarque**: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W3915--210051/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W3915--21--0051

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54201

Id de l'acheteur - Buyer ID kin855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des</u> <u>soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

File No. - N° du dossier KIN-0-54201

ld de l'acheteur - Buyer ID kin 855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I: Soumission financière

Section II: Attestations

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

#### Section I: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clause du Guide des CCUA C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### Section II: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier KIN-0-54201

ld de l'acheteur - Buyer ID kin 855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

#### 4.1.1 Évaluation financière

#### 4.1.1.1 Critères financiers obligatoires

Toute soumission qui ne satisfait pas les critères financiers obligatoires sera jugée non recevable et ne sera plus prise en considération.

- a. Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à l'annexe « B »,
   Base de paiement.
- b. Les soumissionnaires doivent soumettre des prix de lot fermes pour tous les articles pour toutes les années énumérés à l'annexe « B », Base de paiement.
- c. Les prix doivent être fermes en dollars canadiens (taxes applicables exclues) et ne doivent pas être indexés ou liés à un facteur d'indexation.

#### 4.1.1.2 Évaluation du prix

Les soumissionnaires seront évaluées en fonction des prix détailles à l'annexe « B » - Base de paiement.

Le prix utilisé dans l'évaluation sera le prix total évalué calculé comme suit :

- a. Le prix unitaire étendu est calculé par la quantité multipliée par le prix unitaire ferme.
- b. Le prix total évalué est la somme des tous les prix unitaire étendu.

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W3915-210051/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W3915-21-0051  $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54201

% Id de l'acheteur - Buyer ID kin855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# 4.2 Méthode de sélection

# 4.2.1 Méthode de sélection

Clause du Guide des CCUA A6009T (2007-05-25), Méthode de sélection

4.2.2 La présente demande de propositions aura lieu à l'attribution d'un (1) contrat unique.

File No. - N° du dossier KIN-0-54201

ld de l'acheteur - Buyer ID kin 855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

File No. - N° du dossier KIN-0-54201

Id de l'acheteur - Buyer ID kin855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

#### 5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

#### 5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'<u>Annexe 3.6</u>, Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

5.2.3.1.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (2020-07-01), Définition du contenu canadien

#### 5.2.3.2 Conseil d'administration

Conformément à la, <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u>, section 17, les soumissionnaires sont priés de remplir la liste des membres de leur conseil d'administration. Les soumissionnaires sont priés de remplir l'annexe « D » Renseignements supplémentaires sur la certification 1. Conseil d'administration.

## 5.2.3.3 Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnement, des Instructions uniformisées, Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) avant l'émission d'une offre à commande. Les soumissionnaires sont priés de remplir l'annexe « D » Renseignements supplémentaires sur la certification 2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA).

Si les fournisseurs ne possèdent pas d'une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à <u>Données d'inscription des fournisseurs</u>. Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

File No. - N° du dossier KIN-0-54201

Id de l'acheteur - Buyer ID kin855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

## 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.4 Durée du contrat

## 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 2021-05-26 inclusivement.

#### 6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 2021-03-26.

#### 6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

# 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Sharon McCartney

Titre: Agent d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Région de l'Ontario/Des Acquisitions Kingston

Téléphone: 613-217-2807

Courriel : Sharon.McCartney@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W3915--210051/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W3915--21--0051

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID kin 855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME  $KIN\mbox{-}0\mbox{-}54201$ 

du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# 6.5.2 Responsable technique (insérer à l'attribution du contrat) :

Le responsable technique pour le contrat est :
Nom :  Titre :  Organisation :  Adresse :
Téléphone :
Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (à remplir par le soumissionnaire) :
Nom et numéro de téléphone de la personne responsable des :
Renseignements généraux
Nom : Numéro de téléphone : Numéro de télécopieur : Adresse courriel :
Suivi de la livraison
Nom : Numéro de téléphone : Numéro de télécopieur : Adresse courriel :
6.6 Paiement
6.6.1 Base de paiement
6.6.1.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)
À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes dans l'annexe « B », selon un montant total de \$ (insérer à l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces

interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

N° de l'invitation - Solicitation No. W3915-210051/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W3915-21-0051

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

KIN-0-54201

Id de l'acheteur - Buyer ID kin855

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

#### 6.6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

#### 6.6.4 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

#### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### 6.8.2 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

#### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur (le soumissionnaire doit insérer le nom de la province ou du territoire) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W3915--210051/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W3915--21--0051

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54201

ld de l'acheteur - Buyer ID kin 855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2010A</u> (2020-05-28) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Besoin;
- d) Annexe « B », Base de Paiement; et
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (à insérer lors de l'attribution du contrat).

#### 6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA <u>A9068C</u>, (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du Guide des CCUA <u>B7500C</u>, (2006-06-16), Marchandises excédentaires

Clause du Guide des CCUA D0018C, (2007-11-30), Livraison et déchargement

Clause du Guide des CCUA G1005C. (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

## 6.12 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

#### 6.13 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

KIN-0-54201

Id de l'acheteur - Buyer ID kin855

 $\ensuremath{\mathsf{N}^\circ}$  CCC / CCC No./  $\ensuremath{\mathsf{N}^\circ}$  VME - FMS

# ANNEXE « A »

## **BESOIN**

#### 1.0 Introduction

1.1 Le Quartier général du Centre de doctrine et d'instruction de l'Armée canadienne (QG CDIAC) du ministère de la Défense nationale souhaite établir un marché pour la fourniture et la livraison de divers équipements de conditionnement physique.

# 2.0 Exigence

2.1 Le matériel suivant doit être fourni par l'entrepreneur.

Nº d'article	Produit	Caractéristiques	Quantité	Unité de distribution
1	Tapis roulant	Doit être autoalimenté Surface de course à lamelles en caoutchouc moulé Doit avoir des roues de transport intégrées Console intégrée doit afficher : temps écoulé, distance, calories, watts, rythme cardiaque, vitesse Cadre et rails en acier Surface de course d'au moins 17 po de largeur x 62 po de longueur	1	Ch
2	Machine à ramer	Entièrement commerciale, sans restrictions d'utilisation Doit convenir à des utilisateurs d'un poids allant jusqu'à 400 lb Volant d'inertie encastré Poignée ergonomique Roues de transport intégrées Autoalimentée Console doit afficher : temps, tr/min, watts, distance, calories, rythme Doit avoir une connexion sans fil (ANT+ et Bluetooth) Doit convenir à des utilisateurs d'un poids allant jusqu'à 400 lb	1	Ch

File No. - N° du dossier KIN-0-54201

Nº d'article	Produit	Caractéristiques	Quantité	Unité de distribution
3	Machine elliptique	Doit être autoalimentée Doit convenir à des utilisateurs d'un poids allant jusqu'à 400 lb Ne doit pas avoir de limites d'utilisation quotidienne L'utilisateur doit être en mesure de régler l'inclinaison Dotée de roues de transport intégrées Comprend le calcul de la fréquence cardiaque par contact Doit être dotée de bras amovibles Console doit afficher : temps écoulé, distance, calories, niveau d'utilisation, inclinaison, vitesse, METS, watts, tr/min Au moins 20 niveaux de résistance	1	Ch
4	Vélo à pédalage horizontal	Doit être autoalimenté Doit convenir à des utilisateurs d'un poids allant jusqu'à 400 lb Ne doit pas avoir de limites d'utilisation quotidienne Comprend le calcul de la fréquence cardiaque par contact Console doit afficher : temps écoulé, distance, calories, niveau d'utilisation, vitesse, METS, watts, tr/min Au moins 20 niveaux de résistance Doté de roues de transport intégrées Doté d'un entraînement par courroie	1	Ch
5	Vélo stationnaire de type « Air Bike »	Doit être autoalimenté Entièrement commercial, sans restrictions d'utilisation Cadre en acier Console doit afficher : temps, calories, distance, watts, tr/min, vitesse Doit comporter plusieurs réglages avant/arrière et haut/bas du siège	1	Ch
6	Grimpeur Versa Climber	Doit être autoportant Entièrement commercial, sans restrictions d'utilisation quotidienne Console doit afficher notamment : temps écoulé, calories, rythme cardiaque, cadence, pas, pas/minute, distance, niveau Doté de roues de transport pour déplacement Marches et poignées doivent être réglables sur au moins 18 po Angle de montée d'au moins 70 degrés Console offrant au moins 6 programmes	1	Ch

ld de l'acheteur - Buyer ID  $kin855 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier KIN-0-54201

N° d'article	Produit	Caractéristiques	Quantité	Unité de distribution
8	Ensemble d'haltères kettlebell	Lot de 6 haltères kettlebell avec les poids suivants :		
		1 chaque – 30 lb 1 chaque – 40 lb 1 chaque – 50 lb 1 chaque – 60 lb 1 chaque – 70 lb 1 chaque – 80 lb	1	Lot
		Le noir est la couleur de préférence.		
9	Veste lestée	Taille unique Résistance à l'humidité Tous les poids doivent pouvoir être retirés Capacité de poids minimale – 25 lb Capacité de poids moyenne – 35 lb Capacité de poids maximale – 45 lb	3	Ch
10	Davidson on management	Le noir est la couleur de préférence.		
10	Rouleau en mousse	Diamètre – 6 po Longueur – 13 po N'importe quelle couleur est acceptable.	1	Ch
11	Rouleau en mousse	Diamètre – 6 po		
		Longueur – 18 po N'importe quelle couleur est acceptable.	1	Ch
12	Rouleau en mousse	Diamètre – 6 po Longueur – 24 po N'importe quelle couleur est acceptable.	1	Ch
13	Rouleau en mousse	Diamètre – 6 po		
		Longueur – 36 po	2	Ch
		N'importe quelle couleur est acceptable.		

File No. - N° du dossier KIN-0-54201

Id de l'acheteur - Buyer ID kin855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# 2.2 Produits livrables et critères d'acceptation

- 2.2.1 Le matériel fourni doit être neuf à la livraison.
- 2.2.2 Les articles usagés ou remis à neuf et les articles de surplus ou discontinués ne seront pas acceptés.

#### 2.3 Contraintes

2.3.1 La livraison doit être coordonnée avec le responsable technique avec un préavis de 48 heures, afin de déterminer la date et l'heure de la livraison.

## 2.4 Échéance et dates de livraison

2.4.1 La livraison doit être effectuée du lundi au vendredi (sans compter les jours fériés), entre 8 h et 15 h (heure de l'Ontario, HNE), à moins que le responsable technique n'en décide autrement.

# 2.5 Point(s) de livraison

Ministère de la Défense nationale Garnison Kingston, QG CDIAC 2, avenue Atlantic Kingston (Ontario) K7K 7B4  $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID kin855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier  $KIN\mbox{-}0\mbox{-}54201$ 

# ANNEXE « B »

## **BASE DE PAIEMENT**

Tous les prix sont fermes, tout inclus, les prix unitaires sont indiqués en dollars canadiens, FAB destination, comprenant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens et taxes applicables en sus.

La tarification ne comprend pas les taxes applicables et elles doivent être indiquées séparément sur les factures.

N° d'article	Produit	Quantité	Unité de distribution	Prix unitaire ferme
1	Tapis roulant	1	Ch	
2	Machine à ramer	1	Ch	
3	Machine elliptique	1	Ch	
4	Vélo à pédalage horizontal	1	Ch	
5	Vélo stationnaire de type « Air Bike »	1	Ch	
6	Grimpeur Versa Climber	1	Ch	
7	Ensemble d'haltères à poids fixe EZ Curl	1	Lot	
8	Ensemble d'haltères kettlebell	1	Lot	
9	Veste lestée	3	Ch	
10	Rouleau en mousse	1	Ch	
11	Rouleau en mousse	1	Ch	
12	Rouleau en mousse	1	Ch	
13	Rouleau en mousse	2	Ch	

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W3915-210051/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W3915-21-0051

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-0-54201

% Id de l'acheteur - Buyer ID kin855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

# INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.1 de la Partie 3, le soumissionnaire doit compléter l'information cidessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

) Carte d'achat VISA ;
) Carte d'achat MasterCard ;
) Dépôt direct (national et international) ;
) Échange de données informatisées (EDI) ;
) Virement télégraphique (international seulement) ;
) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W3915-210051/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W3915-21-0051

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

KIN-0-54201

ld de l'acheteur - Buyer ID kin 855 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# ANNEXE « D »

## **ATTESTATIONS ADDITIONELLES**

#### 1. Conseil d'administration

Conformément à la section 17 de la Politique d'inadmissibilité et de suspension, les soumissionnaires doivent fournir une liste de la composition de leur conseil d'administration avant l'attribution de l'offre à commandes. Les soumissionnaires sont tenus de fournir ces renseignements dans le cadre de leur soumission.

Nom/poste de l'administrateur -
Nom/poste de l'administrateur -
2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)
Conformément à la section 2, Numéro d'entreprise – approvisionnement, des Instructions uniformisées, les entrepreneurs doivent détenir un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) avant l'attribution de l'offre à commandes.
Numéro d'entreprise – approvisionnement –
Les fournisseurs peuvent demander un NEA en ligne à <u>Données d'inscription des fournisseurs</u> (DIF). Pour s'inscrire autrement que par Internet, il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1-800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.